

Montréal, le 25 novembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande de modification des tarifs et conditions des services de
transport d'Hydro-Québec à compter du 1er janvier 2020
Dossier de la Régie : R-4096-2019**

La Régie de l'énergie (la Régie) vient d'être informée par d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) qu'en regard de circonstances hors de son contrôle, Hydro-Québec dans ses activités de production (le Producteur) ne sera pas en mesure de procéder à l'audience convoquée pour demain, **26 novembre 2019, à compter de 9h00**, dans la salle Riopelle de ses locaux de Montréal et portant sur la demande de confidentialité déposée par BRTM. Le procureur du Transporteur demande donc la remise de cette audience prévue pour demain.

Pour les motifs invoqués par le Transporteur, **la Régie accueille la demande de remise et reporte l'audience qui devait avoir lieu demain**. Elle fera part de ses instructions à cet égard dans les meilleurs délais.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml